



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

Présents : 29
Pouvoirs : 04

n°15

DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Dans le cadre de ses actions de protection de la biodiversité, Ploemeur est engagée, depuis quelques années, dans la lutte contre les espèces invasives, en particulier Baccharis et herbe de la pampa, dont la prolifération en cours en secteur littoral nous fait redouter l'atteinte d'un niveau rendant impossible l'éradication.

Le Conseil Municipal avait alors autorisé le Maire à déposer un dossier élaboré par le conseiller Natura 2000 pour une intervention pluriannuelle sur le secteur du Courégant.

Il apparaît que d'une part face à l'impossibilité de chiffrer les interventions résiduelles en 2023 et 2024, il nous est demandé de limiter notre demande à une année.

D'autre part, le taux de subvention passe de 80 à 100% de la dépense HT ;

Enfin, afin de limiter les dépenses à subventionner, l'incinération des plants arrachés se fera via bénévolat.

Le plan de financement se trouve alors modifié selon les dispositions suivantes, pour une année :

montant des travaux ht	3 695,00 €
tva 20%	739,00 €
subvention attendue 100% ht	3 695,00 €
reste à financer ht	0,00 €
reste à financer ttc	739,00 €

Afin de compléter les actions déjà engagées en couvrant l'intégralité des terrains, quel qu'en soit le statut, facteur indispensable à la réussite, le maire propose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la dynamique engagée par la Ville autour de la protection de la biodiversité et de la lutte contre les plantes invasives ;

Vu l'avis de la Commission 2 « travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap et tourisme » du 4 mai 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 5 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

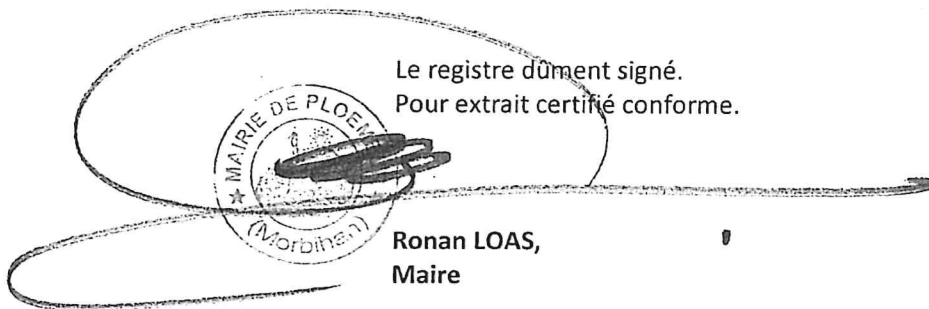
ID : 056-215601626-20220517-DB20220515-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de pilotage de ce dossier Natura 2000
- **APPROUVE** le mode opératoire élaboré par le conseiller Natura 2000
- **SOLLICITE** les subventions les plus larges
- **INSCRIT** les dépenses au budget communal le moment venu

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire